

# PROCÈS-VERBAL

## SÉANCE DU 12 AVRIL 2017

L'an deux mil dix - sept, le douze avril à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

**Nombre de Conseillers****Municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 2

Votants : 15

**Date de la convocation :**

6 avril 2017

**Date d'affichage :**

6 avril 2017

**Présents :** MM. - Michel BRARD - Catherine LÉBOUCQ - Michel BENEDETTI - Cécile BOULDE - Jean-Luc VALLET - Adjoint

Jean-Marc COSTENTIN - Anne LEGOUBÉ - Aline JOSSE - Madeleine DENIS - Karine HUART - Christian THÉBAULT - Nicolas HARDY

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :** Marc LIBERT donne pouvoir à Michel BRARD - Charles DAVENEL donne pouvoir à Michel BENEDETTI - Sébastien TROUVÉ

**Absentes :** Dominique FROC - Patricia PAUTONNIER - Anne-Marie VEILLÉ

**Secrétaire de séance :** Monsieur Michel BENEDETTI est désigné comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2017
- Vente des lots du lotissement François Bordais : avis des Domaines (*délibération*)
- Inscription à l'appel à projet pour logements adaptés avec le Département (*délibération*)
- Désignation de 2 représentants (membres titulaires) à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de Fougères Agglomération (*délibération*)
- Règlement du cimetière : modification suite mise en place du columbarium (*délibération*)
- Camps été 2017 : organisation - tarifs à réclamer aux familles (*délibération*)
- Installation classée Daniel JEHANNIN : avis suite consultation du public du 13 mars au 10 avril 2017 (*délibération*)
- Aliénation d'une partie du chemin rural n°6 à Galaché : approbation rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur, prise en charge des frais (*délibération*)
- Inscription de projets communaux sur la période 2017-2021 éligibles à des aides dans le cadre du Contrat de Ruralité et/ou du Contrat de Territoire et/ou du Contrat de Partenariat (cf documents de Fougères Agglomération joints)
- Choix des équipements pour le parcours santé

→ Compte-rendu de la réunion ASCA

→ Questions diverses.

### **Ajouts à l'ordre du jour :**

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour du présent conseil municipal, les points suivants :

- Création d'un poste d'adjoint administratif et modification du tableau des effectifs (*délibération*)
- IFSE 2017 : complément à l'enveloppe budgétaire (*délibération*)
- Garantie d'un emprunt de l'école privée de Javené (*délibération*)

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2017 :**

Monsieur le Maire soumet à approbation des membres du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 22 mars 2017. Ne faisant l'objet d'aucune remarque particulière, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **Vente des lots du lotissement François Bordais – avis des Domaines**

Présentation : le Maire

Le Maire rappelle la délibération n° 61-02 du 22 juin 2016 fixant le prix de vente des terrains du lotissement François Bordais et la délibération n° 30-25 du 8 février 2017 modifiant le régime de TVA applicable.

La commune comptant plus de 2000 habitants, Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales duquel il résulte l'obligation pour la commune de solliciter l'avis des Domaines préalablement à toute délibération se prononçant sur la cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers appartenant à la commune.

Il convient donc de compléter les délibérations du 22 juin 2016 et du 8 février 2017, au vu de l'avis des Domaines reçu le 7 avril 2017 qui a évalué les 19 lots, représentant une superficie de 7 269 m<sup>2</sup>, à 537.906,00 euros HT (valeur vénale) après prise en compte des travaux de viabilisation et des caractéristiques du lotissement (paysagé, murets techniques sur chaque lot, situé en cœur de bourg...).

Monsieur le Maire précise également qu'à ce jour aucun acte de vente notarié définitif n'est intervenu, seuls des compromis de vente et des contrats de réservation ont été établis (9 lots réservés et une option sur 1 lot).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- compléter la délibération n° 61-02 du 22 juin 2016 et la délibération n°30-25 du 8 février 2017 par la mention suivante : « Au vu de l'avis des Domaines reçu le 7 avril 2017 sur la valeur vénale estimée à 537.906,00 euros HT » ;
- maintenir les prix de vente des lots du lotissement François Bordais et le régime de TVA tels que définis par les précédentes délibérations (n°61-02 et n°30-25) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

## **Inscription à l'appel à projet pour logements adaptés avec le Département**

Présentation : Catherine LEBOUQC

Dans le cadre des travaux de réhabilitation du presbytère en pôle intergénérationnel et de construction de logements par Fougères Habitat, Catherine LEBOUQC informe que la commune souhaite répondre à un appel à projets pour logements adaptés lancé par le Département.

Un dossier est à déposer avant le 28 avril prochain et s'il était retenu (10 postes ouverts), une participation à la rémunération d'un coordinateur serait apportée, à hauteur de 20.000 euros maximum par an (limite maximum d'un mi-temps).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de solliciter l'inscription à l'appel à projets pour logements adaptés avec le Département ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir.

## **Désignation de 2 représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Fougères Agglomération (CLETC)**

Présentation : le Maire

Dans le cadre de la création de la CLETC par délibération de Fougères Agglomération le 20 mars 2017, la commune de JAVENÉ doit procéder à la désignation de 2 conseillers comme membres titulaires. Aussi, le Maire donne lecture de la composition de cette commission.

Bernard DELAUNAY, Maire et Michel BRARD, adjoint, sont candidats :

- Votants	:	15
- Bulletin nul	:	0
- Suffrages exprimés	:	15

Bernard DELAUNAY et Michel BRARD ont obtenu 15 voix. Ils sont élus comme membres titulaires de la CLETC.

## **Règlement du cimetière : modification suite mise en place du columbarium**

Présentation : Michel BENEDETTI

Suite à la mise en place du columbarium, Michel BENEDETTI, adjoint, précise qu'il convient de modifier le règlement du cimetière. Il est proposé d'adapter les articles 16 à 19 relatifs aux sépultures cinéraires et les articles 20 à 22 sur le jardin du souvenir. Ceux-ci apportent, entre autres, des précisions sur les coffrets recevant les urnes, sur les cases en élévation, sur les plaques d'identification, sur les modalités de la dispersion des cendres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le nouveau règlement du cimetière, ci-annexé, suite à la création du columbarium et du jardin du souvenir ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

### **ALSH - camps été 2017 : organisation, tarifs**

Présentation : Catherine LEBOUQC

Dans le cadre de l'ALSH, Catherine LEBOUQC, adjointe, propose l'organisation de camps pendant l'été 2017 à savoir une semaine en juillet et une semaine en août sur le site de Merdignac.

Après lecture des activités possibles sur ce site, il est proposé de définir les tarifs à demander aux familles sachant que le coût global est de 2 160,00 euros par camp (base séjour de 4 nuits avec un effectif de 18 enfants).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- l'organisation des 2 camps à savoir une semaine en juillet et une semaine en août sur le site de Merdignac ;
- l'application du principe des tranches de revenus comme préconisé par la CAF ;
- fixer les tarifs à demander aux familles comme suit :

<b>Quotient familial</b>	<b>- de 567 €</b>	<b>568 à 900 €</b>	<b>901 à 1400 €</b>	<b>+ de 1401 €</b>	<b>Extérieurs</b>
Séjour à Merdignac (prix par enfant et par séjour)	72 €	84 €	99 €	120 €	120 €

- ne pas organiser le camp pour un nombre d'inscriptions inférieur à 14 enfants.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir et à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Suite à une demande, ces informations relatives aux camps seront consultables sur le site internet de la commune.

### **Installation classée Daniel JEHANNIN : avis suite consultation du public**

Présentation : Cécile BOULDÉ

Cécile BOULDÉ, adjointe aux affaires agricoles, présente le projet d'extension d'un élevage porcin implanté au lieu-dit « Le Bas Chemin Bigot » à Javené et la mise à jour du plan d'épandage, de M. Daniel JEHANNIN. En vue de son enregistrement, ce projet a fait l'objet d'une consultation du public qui s'est déroulée du 13 mars au 10 avril 2017 et le conseil municipal est invité à donner un avis.

Après avoir précisé qu'il n'y a pas eu d'observation sur le registre mis à la disposition du public et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité (2 voix contre) :

- d'émettre un avis favorable à la demande d'enregistrement présentée ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir.

Il est aussi précisé qu'un permis de construire pour cette extension a été déposé le 22 décembre 2016 et accordé le 17 janvier 2017.

### **Aliénation d'une partie du chemin rural n°6 à Galaché : approbation rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur et prise en charge des frais**

Présentation : le Maire

Le Maire rappelle la délibération n°110-03 du 16 novembre 2016 relative, entre autres, à l'aliénation d'une partie du CR n°6 (délaié de voirie de 46 m<sup>2</sup>) qui fera l'objet d'une enquête publique afin de régulariser la domanialité des branchements de M. et Mme Dominique GALLE aux différents réseaux, actuellement sur le domaine public. Il rappelle également l'arrêté du 15 février 2017 portant ouverture de l'enquête.

L'enquête publique s'est déroulée du 13 mars au 30 mars 2017 et le conseil municipal doit se prononcer sur le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur qui a émis un avis favorable sans réserve et sachant aussi qu'il n'y a pas eu d'observation sur le registre d'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'ordonner la vente d'une partie du chemin rural n°6, au lieu-dit Galaché, d'une surface de 46 m<sup>2</sup>, à M. et Mme Dominique GALLE. Le prix de vente a été fixé à 2,50 € le mètre carré par délibération du conseil municipal n°110-03 en date du 16 novembre 2016 ;
- d'approuver le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
- de prendre en charge les frais liés à l'enquête publique dont ceux liés au Commissaire Enquêteur (vacations et frais de déplacement) ;
- de charger l'étude de Maître BLOUET, notaire à Fougères, de la rédaction de l'acte concernant cette aliénation ;
- de donner pouvoir de signature au Maire ou à l'Adjoint délégué, pour l'acte notarié et les documents relatifs à cette vente.

### **Création poste d'adjoint administratif**

Présentation : le Maire

Suite au départ en retraite de la secrétaire de mairie, Marie-Françoise HAMARD, remplacée par mutation interne par Muriel TRAVERS, agent occupant le poste « comptabilité », il convient de recruter sur ce poste.

Le Maire propose le recrutement de Sylvie GARNIER, agent en remplacement depuis le 6 février 2017 et donnant entière satisfaction. En l'absence de concours de la fonction publique, le Maire précise qu'il n'est possible de recruter que sur le grade d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter Sylvie GARNIER au service comptabilité de la mairie et donc de :

- créer un poste d'adjoint administratif territorial, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;
- modifier le tableau des effectifs ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

### **IFSE : enveloppe budgétaire 2017**

Présentation : le Maire

Le Maire rappelle la délibération n°10-05 du 8 février 2017 décidant d'affecter une enveloppe budgétaire pour l'année 2017 d'un montant de 12.230 euros au versement de l'IFSE aux agents communaux (hors filière technique).

Suite à la décision du recrutement de Sylvie GARNIER sur le poste comptabilité de la mairie, au grade d'adjoint administratif, le Maire propose de lui verser l'indemnité forfaitaire, en complément de sa rémunération. Il convient alors d'ajuster le montant de l'enveloppe IFSE 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'apporter un complément de 1.268 euros à l'enveloppe budgétaire IFSE pour l'année 2017, les crédits budgétaires étant inscrits à l'article 6411 du budget primitif 2017 ;
- d'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

### **Garantie d'un emprunt de l'école privée de Javené**

Présentation : le Maire

Le maire informe de son rendez-vous du 11 avril 2017 avec M. Mickaël DUFOUR, vice-président de l'OGEC de l'école privée de Javené, qui lui a présenté le projet de rénovation et d'agrandissement de la cantine de l'école. Ce projet représente un coût de 285.000 euros financé par un emprunt de 185.000 euros et un autofinancement de 100.000 euros.

L'école demande à la commune de garantir cet emprunt de 185.000 euros proposé par le Crédit Mutuel, sur une durée de 15 ans, à un taux de 1,15 %.

Après en avoir délibéré et au vu de la bonne santé financière de l'école, le conseil municipal décide, à la majorité :

- d'accorder la garantie de la commune au prêt décrit ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Conformément à la réglementation, le tableau des emprunts garantis est joint en annexe du budget primitif.

Aussi, pendant les travaux, il est décidé de mettre la salle des fêtes avec la cuisine, à la disposition de l'école.

## **Projets d'investissement communaux sur la période 2017-2020**

Présentation : le Maire

Le Maire informe de la réception d'un courrier de Fougères Agglomération relatif aux informations générales « contractualisation 2017 » et demandant de leur faire part des projets communaux sur la période 2017-2020 qui seraient éligibles à des aides dans le cadre du :

- contrat de ruralité (avec l'Etat) ;
- contrat de territoire (avec le Département) ;
- contrat de partenariat (avec le Pays).

Le Maire propose à l'ensemble du conseil municipal de réfléchir sur les projets à venir sachant que les éléments sont à fournir pour le 15 mai 2017 au plus tard et même pour le 15 avril pour le contrat de ruralité.

## **Parcours santé**

Présentation : Cécile BOULDÉ

Cécile BOULDÉ, adjointe, présente le parcours santé : les équipements choisis et leurs emplacements. Il se découpe en 3 zones :

- cœur de bourg avec des équipements adaptés aux familles ;
- le long de la voie verte avec des équipements adaptés aux seniors ;
- à l'extrémité de la voie verte avec des équipements adaptés aux sportifs.

Les devis s'élèvent à 6 824,65 euros TTC : 4.716,25 € avec ADEQUAT et 2.108,40 € avec MANUTAN Collectivités.

Les crédits budgétaires ont été inscrits au budget primitif 2017.

La commission « espaces verts » suggère d'apposer des écriteaux précisant l'utilisation des agrès et d'éclairer une partie du cheminement piéton.

## **ASCA**

Présentation : le Maire et Michel BRARD

Le Maire et Michel BRARD rendent compte de la dernière réunion de l'ASCA du 30 mars 2017. L'objet de la réunion portait sur le devenir de l'association, le Président ayant démissionné. Jusqu'à présent, le conseil d'administration était composé d'élus et de représentants associatifs.

Devant la difficulté à renouveler le collège des membres associatifs, l'idée est de solliciter des parents d'enfants participant aux activités proposées par l'ASCA, pour être membres du futur bureau à reconstituer.

Le bilan montre que peu d'enfants de la commune participent à l'ASCA, malgré des propositions d'activités intéressantes, notamment par manque de disponibilité des parents pour emmener leurs enfants aux lieux de rendez-vous.

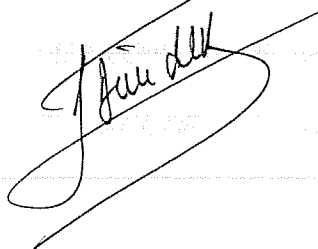
Il est décidé de ne pas verser, pour le moment, la subvention votée au budget primitif 2017.

CALENDRIER :

- Prochain conseil municipal : mercredi 10 mai 2017 à 20h00
- Prochain bureau municipal : mardi 25 avril 2017 à 18h30
- Commission des marchés : mardi 9 mai 2017 à 10h00
- Commission sports : vendredi 14 avril 2017 à 17h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire  
Michel BENEDETTI



Le Maire,  
Bernard DELAUNAY

